

BEEM - Android XMPP - Bug #77

Faire le papier pour le concours sfr

03/30/2009 06:35 PM - Frédéric Barthéléry

| | | | |
|---|---------------|------------------------|------------|
| Status: | Closed | Start date: | 03/30/2009 |
| Priority: | High | Due date: | 04/17/2009 |
| Assignee: | Philippe Lago | % Done: | 100% |
| Category: | Marketing | Estimated time: | 5.00 hours |
| Target version: | | Locale: | |
| Affected version: | | | |
| Description | | | |
| ARTICLE 7. DEFINITION DU DOSSIER | | | |
| Pour participer au Concours, le Porteur de Projet doit s'inscrire sur le Site puis déposer un ou plusieurs dossiers de présentation (un par projet). | | | |
| Lors de l'inscription, le Porteur de Projet doit renseigner : | | | |
| <ul style="list-style-type: none">- Un pseudonyme- Son nom- Son prénom- Son adresse email valide- Ses coordonnées téléphoniques et postales- Un site Web (facultatif)- Ses précédentes réalisations (facultatif)- Ses environnements de développement de prédilection (facultatif) | | | |
| Le dossier doit également renseigner : | | | |
| <ul style="list-style-type: none">-Pour les entreprises : le numéro de SIRET-Pour les associations : le nom de l'association ainsi que sa date de parution au Journal Officiel | | | |
| Le dossier décrivant le projet doit obligatoirement suivre le modèle de dossier de présentation fourni sur le Site : | | | |
| <ul style="list-style-type: none">- Le titre du projet (cette information peut ne pas être rendue publique)- Un teaser- Une accroche d'une dizaine de mots (cette information peut ne pas être rendue publique)- La description de l'application de moins de 300 mots (cette information peut ne pas être rendue publique)- L'application elle-même (l'application ne sera pas visible sur le Site) | | | |
| Lors de la saisie des informations le porteur peut indiquer, pour les informations le permettant, de les rendre publiques ou non pendant la durée du concours puis après le concours. Cependant, tout participant s'engage, en s'inscrivant, à ce que ces informations sont rendues publiques si à l'issue du concours il faisait partie des lauréats dans les conditions définies à l'article 11.2 du présent règlement. | | | |
| De plus, le Porteur de Projet peut joindre à son dossier des vidéos et des photos de présentation, dans la limite de 5 fichiers. Les conditions de soumission des vidéos et des fichiers seront explicitées sur le Site. | | | |

History

#1 - 05/05/2009 04:40 PM - Philippe Lago

- Status changed from New to Closed
- % Done changed from 0 to 100